

1. CONTEXTE

Les forêts tropicales d'Afrique centrale couvrent près de 235 millions d'hectares où les territoires nationaux sont généralement répartis en deux grandes zones: le domaine forestier permanent et le domaine forestier non permanent. Le domaine forestier permanent, dans la majorité des cas, est avant tout réservé aux concessions forestières et dans la plupart des pays d'Afrique centrale, il est consacré à la production de bois d'œuvre. En effet, les forêts denses humides d'Afrique centrale couvrent près de 140 millions d'hectares avec une superficie totale attribuée aux concessions forestières de 55 millions d'hectares, soit 39 pour cent.

Au Cameroun, les concessions forestières attribuées couvrent 42,95% des 14 millions d'ha qui font l'objet du plan d'affectation des terres forestières du Cameroun méridional. Bien que l'objectif principal de ces concessions forestières soit la production de bois d'œuvre, ces massifs forestiers sont utilisés depuis longtemps par les populations locales pour satisfaire leurs besoins de subsistance et pour améliorer leurs revenus à travers l'exploitation des PFNL tels que les plantes médicinales, les plantes comestibles, les chenilles ou le gibier.

Bon nombre d'études ont montré que l'exploitation forestière, activité majeure des concessionnaires, affecte la disponibilité en PFNL (FAO, 2007). Des études antérieures menées dans la zone de localisation de l'UFA de Pallisco ont montré que des impacts négatifs de l'exploitation forestière sur les populations peuvent ou ont été relevés. Il y a notamment le risque de conflit entre la société ou les allogènes avec les autochtones (nationaux au sens large) ainsi que les perturbations ou dégâts que peut avoir l'exploitation forestière sur le droit d'usage des populations villageoises.

Durant la période couverte par l'étude et comme le précise Horizon vert (2007), l'aménagement et l'exploitation du massif forestier peuvent entraîner à terme, une diminution du potentiel floristique de la forêt voire la disparition de certaines essences utiles aux populations: plantes médicinales, essences à fruits sauvages telles que *Baillonella toxisperma* (moabi), *Irvingia gabonensis* (mangue sauvage), essences utilisées pour la pharmacopée, espèces souvent colonisées par les chenilles à l'exemple d'*Entandrophragma cylindricum* (Sapelli) ou des plantes à épices servant dans l'alimentation humaine. En effet, l'exploitation forestière de *Baillonella toxisperma* par exemple, réduit considérablement les semenciers situés dans les UFA qui sont importants pour les populations locales.

De même, l'exploitation de la concession forestière pourra affecter les cours d'eau riverains, les lieux sacrés et autres arbres fétiches situés dans les profondeurs de la forêt. Pendant la saison sèche, les populations Baka récoltent du miel ou des ignames et fruits sauvages en forêt, de même qu'ils y pêchent. Pendant leur séjour en forêt, les Bakas organisent des rites culturels à l'intention des aïeux et du génie de la forêt. L'exploitation de cette forêt peut donc avoir à terme des perturbations sur les activités de ces populations ainsi que sur leurs pratiques culturelles et ancestrales.

Les effets indirects de l'exploitation forestière comme la construction de routes forestières, facilitent la chasse commerciale et le braconnage lorsque les forêts ne sont pas surveillées. Toutefois, bien que la société forestière ait construit des routes pour faciliter l'accès à l'intérieur de la concession et exploiter la forêt, le suivi de ces routes ne relève pas de la responsabilité de la société. Selon l'article 68 de la Loi forestière, le contrôle et le suivi des activités fauniques sont assurés par le personnel de l'administration chargée de la faune. Toute personne physique ou morale désirant exercer une activité faunique doit être agréée. Par ailleurs, dans les forêts de production, les droits d'usage en matière de chasse y sont réglementés.

Dans le cadre de ce document, les PFNL sont définis comme des biens d'origine biologique autre que le bois, dérivés des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêts. Ils peuvent être récoltés dans la nature ou produits dans les plantations forestières, ou par les arbres hors forêt (FAO, 1999). Au Cameroun, la loi relative aux PFNL, la Loi forestière 94/01, dans son alinéa 2 de l'article 9, fait allusion aux «produits spéciaux» et stipule que certains produits forestiers tels que l'ébène, l'ivoire, les espèces animales ou végétales, médicinales ou présentant un intérêt particulier, sont dits produits spéciaux. La liste desdits produits spéciaux est fixée, selon les cas, par l'administration compétente.

Les PFNL sont d'une importance vitale dans la vie des populations rurales et urbaines. Au Cameroun, Ndoye (1995) a montré que parmi les PFNL comestibles et ayant une forte valeur économique sur 11 marchés de la région forestière humide figurent: *Ricinodendron heudelotii* (les quantités exploitées en six mois avaient une valeur commerciale de 460 000 \$EU en 1994), *Irvingia* spp. (302 000 \$EU), *Dacryodes edulis* (244 000 \$EU) et le *Cola acuminata* (212 000 \$EU). La valeur

commerciale de *Ricinodendron heudelotii* pour le seul marché New-Bell de Douala (Cameroun), a été estimée à 248 700 \$EU et 464 235 \$EU en 1998 et 1999 respectivement (Ngono et Ndoye, 2004). En 1999, la valeur commerciale des plantes médicinales comme *Prunus africana* et *Pausinystalia johimbe* pour l'économie du Cameroun a été estimée à 700 000 et 600 000 \$EU respectivement (CARPE, 2001). Entre 1999 et 2003, le gouvernement du Cameroun a recouvert plus de 350 millions de FCFA représentant seulement le paiement de la taxe de régénération par les détenteurs de permis d'exploitation des PFNL (Betti, 2004).

Concernant le commerce international, la valeur économique des PFNL issus du Cameroun est aussi significative. Ainsi, l'exportation de 206 tonnes de *Dacryodes edulis* vers Paris et Bruxelles en 1999 a été estimée à 1,7 million de \$EU (Tabuna, 2000). Hormis la valeur internationale d'exportation, la valeur commerciale annuelle de *Dacryodes edulis* au Cameroun a été évaluée à plus de 7 millions de \$EU (Awono *et al.*, 2002). En 2001, 600 tonnes de *Gnetum africanum* d'une valeur de 2,9 millions de \$EU ont été exportées par le Cameroun (Walter, 2001). De 2003 à 2005, un volume total de 4 600 tonnes du même produit valant environ 2,3 milliards de FCFA a été exporté vers le Nigéria à travers le port d'Idenau (FAO, 2005).

Si depuis longtemps, des efforts appréciables ont été déployés au Cameroun pour l'évaluation, la maîtrise et la gestion durable du bois d'œuvre, il n'en est pas de même pour les PFNL. Vu l'importance de ces produits, le Gouvernement camerounais a réorienté sa politique en matière de gestion des ressources forestières. La volonté et l'engagement de l'Etat de sortir les PFNL de l'informel se sont concrétisés récemment par la restructuration du Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF) par décret n° 98/345 du 21 décembre 1999 créant la Direction de la promotion et de la transformation des produits forestiers (DPT) avec deux Sous-Directions dont celle de la promotion et de la transformation des PFNL (SDNL).

L'aménagement durable des forêts au Cameroun est une nécessité et les produits ligneux et non ligneux doivent être gérés durablement pour les générations présentes et futures.

Le plan d'aménagement de Pallisco et de ses partenaires (UFA 10 041, 10 042 et 10 044 regroupées), comporte des mesures pour la protection des PFNL végétaux et animaux. Parmi les 137 espèces de PFNL végétales identifiées, 13 ont été retenues comme essences spéciales: *Afrotyrax lepidophyllus*, *Annanidium manni*, *Cola nitida*, *Diospyros crassiflora*, *Garcinia kola*, *Iringia gabonensis*, *Iringia excelsa*, *Klainedoxa gabonensis*, *Ricinodendron heudelotii*, *Tetrapleura tetraptera*, *Trichoscypha abut*, *Trichoscypha arborea*, *Uapaca guineensis*. L'objectif est d'assurer leur maintien à long terme et de promouvoir leur régénération. Vue leur abondance (hormis *Diospyros crassiflora*), la société pense qu'il n'y a pas lieu de prévoir dans ce plan d'aménagement des interventions spéciales pour ces espèces. D'autres mesures ont été prises pour la protection de *Baillonella toxisperma*, espèce pouvant poser des problèmes entre la société et les populations. Pour ce qui est des animaux, un certain nombre de dispositions ont été prises pour éviter le braconnage, le transport et la consommation importante de la viande de brousse par le personnel de la société. Celle-ci a obtenu l'appui d'un partenaire extérieur pour remédier à la chasse pratiquée par les populations locales. Les actions à entreprendre pour valoriser les PFNL et les droits d'usage des populations sont notés dans ce plan d'aménagement.

L'analyse des deux cahiers des charges de la société Pallisco et de ses partenaires (n° 1019/UFA 10 031 et n° 1041/UFA 10 041) a montré que théoriquement, les PFNL étaient pris en compte dans l'aménagement des forêts. Selon l'article 1 de ces documents, l'exploitation forestière ne doit apporter aucune entrave à l'exercice des droits d'usage des villageois. L'article 2 présente le diamètre minimum d'exploitation par essence, y compris les arbres à PFNL.

La promotion de la gestion des concessions forestières en Afrique centrale par la mise en valeur des ressources ligneuses et non ligneuses est l'objectif du projet issu du partenariat MINFOF-FAO-WWF-Pallisco. Ce partenariat est en étroite ligne avec la politique forestière du Gouvernement camerounais qui recommande une gestion intégrée de l'ensemble des ressources (ligneuses et non ligneuses) qui se trouvent dans la forêt permanente et particulièrement dans les concessions forestières, pour optimiser les avantages et les revenus de l'Etat (propriétaire des ressources forestières), des concessionnaires et des populations locales. Parmi les points essentiels de cette gestion, figure la maîtrise du potentiel disponible de ces produits en milieu naturel à travers des inventaires.

Ce projet sur la gestion durable des PFNL dans les UFA exploitées par Pallisco a donc été réalisé pour connaître les PFNL les plus utilisés par les populations locales, l'impact de la récolte des PFNL sur la durabilité de ces ressources, l'impact des activités forestières sur la disponibilité des PFNL et pour élaborer des recommandations pour une gestion, utilisation et commercialisation durable de ces ressources.

Pour produire les données et les informations nécessaires pour atteindre ces objectifs, des évaluations qualitative et quantitative des PFNL de cette concession ont été réalisées. L'étude qualitative a été menée pour fournir des informations sur les changements observés par les différents acteurs intéressés ou impliqués dans la gestion ou l'utilisation des ressources forestières dans les UFA exploitées par la société Pallisco dans le but de relever les évolutions éventuelles de la disponibilité des PFNL après exploitation du bois d'œuvre et les différents impacts positifs et négatifs qui y sont liés. Elle met en évidence les impacts induits sur les PFNL du fait des différentes activités menées dans les UFA de la société Pallisco et de ses partenaires. L'étude quantitative permet d'évaluer la disponibilité des PFNL dans la concession forestière de cette société. Elle s'est intéressée au potentiel disponible sur pied et non aux produits récoltés par an.

Ce document présente la synthèse des résultats de ces activités permettant d'élaborer des propositions pour une meilleure prise en compte des PFNL dans les plans d'aménagement. Tout comme ceux des études antérieures, ces résultats offrent une base pour le développement d'un programme de sécurisation et valorisation des PFNL dans la sous-région forestière d'Afrique centrale qui s'avère d'une importance capitale dans la vie des communautés locales et autochtones dans le cadre de leur développement ou de l'amélioration de leur situation culturelle, sociale et économique.